



## Azfef r yty otkuo tku ytip

Par **maulain**, le **06/06/2011** à **22:16**

Bonjour,

Bonjour, mon fils adoptif a retrouvé sa mère bio , il ne veut plus de moi en tant que mère . Je vis l'enfer mais je suis d'accord , il est séparé de la mère de ses enfants avec qui ke suis très proche je sais que legalement je ne serais plus la grand mère mais de coeur je serais tj leur babou . mais je ne peux plus subir la méchanceté de la nouvelle compagne de mon fils (pourquoi vs la mamie et pas ma mère ) et mon fils qui revoit sa mère bio moi je suis quoi ? je l'ai élevé jusqu'à 36 ans et il quitte sa femme et ses 3 enfants . J'aide et soutiens sa femme , mais les enfants sont placés . et je continue à aider sa femme elle le mérite . Et je suis tellement démolie par la compagne de mon fils lui il suit car il vit chez elle que j'ai envie de faire merde j'envoie ce mail ...; je ne sias à qui aidez moi vs imaginez il y a type adpoté avec une maitresse, ils ne veulent pas des enfants . Moi je suis là , j'aide ma belle fille à fond , mais g un cancer , si je meurs le connard et sa pouf prennent tout et mes petits et leur mère rien

Par **corimaa**, le **06/06/2011** à **22:45**

Bonsoir, si vous n'avez qu'un fils adoptif, il aura sa part réservataire qui est de 50% sur votre succession (celle que vous ne pouvez pas lui enlever) et les 50 autres %, sont la quotité disponible. Et vous pouvez la leguer à qui vous voulez.

Si vous leguez la quotité disponible à votre belle fille, elle sera imposée de 60% par les impots, par contre, vous pouvez faire un testament dans lequel vous leguez la quotité disponible à vos petits enfants et que l'argent soit déposé sur un compte bloqué jusqu'à leur majorité.

Donc comme ça, votre fils aura la moitié de votre succession et vos petits enfants l'autre moitié

Vous pouvez aussi dépenser tout ce que vous avez avant de "partir", c'est votre droit

Sa mère bio l'avait-elle reconnu ? Et vous, avez vous fait une adoption simple ou plénière ?

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **01:50**

[citation]je sais que légalement je ne serais plus la grand mère mais de coeur je serais tj leur babou[/citation] l'adoption est irrévocable, donc vous restez leur grand-mère légalement, et la mère de votre fils

Vous ne pouvez pas prendre les enfants chez vous ?  
Pourquoi la mère les a placés ?